



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

En présence de : COUTANT Florent, MOREAU Sabrina, GARÇON Vincent, PLANTARD Fabrice, HERVÉ Manuella, MORRA QUÉREAU Angéline, DUBOURG Fabien, GARÇON Olivier, HALLET Xavier, HAUBOIS Carole, LEFEUVRE Éric, LEPAROUX Sonia, LODDÉ Cathy, MARTIN Loïc, VEILLARD Anne-Marie

Secrétaire de séance : HAUBOIS Carole

Le procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal est validé à l'unanimité.

Il est également porté à connaissance du conseil qui en prend acte les décisions du Maire concernant les renoncations au droit de préemption urbain concernant le 8 rue de la Couère, et le 10 l'Hôtel Garet.

2026-034 - Emprunt lotissement

Rapporteur: HERVÉ Manuella

Pour rappel, afin de financer les travaux du lotissement, il avait été décidé de recourir à un emprunt de 350 000 € sur 10 ans, somme portée au budget primitif communal 2026, voté le 5 mars 2026.

Après analyses, le Crédit Mutuel propose le meilleur financement avec notamment pour caractéristiques : 350 000 €, sur une durée de 120 mois, au taux fixe de 3.79 %, frais de dossier 700 €, avec possibilité de remboursement à la vente des lots, sans indemnités, et sans préavis.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition,

2026-035 - Décisions modificatives budget communal

Rapporteur : HERVÉ Manuella

Décision modificative 1-2026

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
COMPT E	MONTANT	COMPTE	MONTANT
001	171 889,40	021	-171 889,40
2152	-63 544,16	1068	171 889,40
TOTAL	108 345,24	TOTAL	0
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
023	-171 889,40	002	-171 889,40
TOTAL	-171 889,40	TOTAL	-171 889,40

Décision modificative 2-2026

Dépenses compte 6068 - Autres matières et fournitures non stockées : - 500 €

Chapitre 67

Dépenses compte 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs : + 500 €

Le conseil municipal

Décide à l'unanimité l'écriture des modifications budgétaires ainsi proposées

2026-036 - Adoption règlement intérieur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter ce règlement intérieur des séances du conseil municipal dans les conditions exposées par _____ le _____ Maire.

2026-037 - Convention Herse Joker Communes de Derval et Conquereuil

Sur le même modèle de convention intervenue en 2022 avec les communes de Lusanger et Sion-les-Mines, il y a lieu de faire accepter aux conseils municipaux de Derval et de _____

Conquereuil la convention en annexe, le recouvrement annuel sera de 486 €. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité ce principe de mise à disposition.

2026-038 - Avenant convention herse joker Communes de Lusanger et Sion-les Mines

Pour plus de simplification technique et administrative l'article 5 de la convention citée en objet est modifié en :

ARTICLE 5 : MODALITÉS FINANCIÈRES DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition des moyens matériels décrits à l'article 1 de la présente convention sera recouvrée par émission de titre selon les modalités suivantes : 486 € par an à compter de la délibération de la collectivité.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications.

2026-039 - Convention Le Canal Théâtre spectacle Cabaret Love

Rapporteur: HAUBOIS Carole

Une représentation du spectacle « Cabaret Love » portée par la scène du Canal est prévue le 18 février 2027 à la Salle des fêtes de Pierric. Une convention a été établie pour en fixer les obligations. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention.

Le président de séance,
Florent COUTANT, Maire

La secrétaire de séance,
Carole HAUBOIS